

Chers visiteurs,

La Fondation Saphir a le plaisir de vous communiquer les dernières directives en lien avec les visites et les sorties au sein des EMS / EPSM de la Fondation Saphir.

Les visites sont les bienvenues en toutes circonstances sans limitation du nombre de visiteurs, dans le respect des règles d'hygiène de base et de distanciation physique. Elles peuvent toutefois être suspendues de manière temporaire en cas de présence d'un foyer d'infection au sein de l'institution.

Ces mesures s'appliquent en tenant compte de l'immunité du bénéficiaire selon les distinctions suivantes:

Bénéficiaire supposé immun

- Vacciné avec 2 doses et 2^e dose administrée depuis plus de 14 jours
- Vaccinés avec 1 dose après une infection CoVID19 microbiologiquement documentée (test par PCR ou test sérologique)
- Ayant fait une infection CoVID19 microbiologiquement documentée (test par PCR ou test sérologique), datant de moins de 6 mois

Bénéficiaire non immun

- Non vaccinés (2 doses)
- Sans infection CoVID19 microbiologiquement documentée
- Ayant fait une infection CoVID19 microbiologiquement documentée depuis plus de 6 mois et non vaccinés

Directives relatives aux visites

Mesures	Bénéficiaire supposé immun	Bénéficiaire non immun	Visiteurs
Port du masque	Non obligatoire	Indiqué lorsque possible. Non obligatoire lors de séparation par un plexiglas et en position assise	Obligatoire, sauf pour les enfants de moins de 12 ans. Les masques sont mis à disposition gratuitement. Non obligatoire lors de séparation par un plexiglas, en position assise et à l'extérieur du bâtiment ainsi qu'en chambre individuelle avec bénéficiaire immun
Désinfection/lavage des mains	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

Respect de la distanciation physique	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Repas/boissons pris à l'extérieur	Nombre de personnes illimité		
Repas/boissons pris à l'intérieur	Nombre de personnes illimité Enregistrement des coordonnées d'une personne et en étant en possession d'un certificat COVID		
Visite en chambre	Libre accès	Libre accès, avec maintien des mesures et sous la responsabilité de la famille	-

Les mesures impératives suivantes doivent également être respectées :

- Afin que les visites puissent se dérouler dans les meilleures conditions, dans des lieux propices et disponibles, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir venir en dehors des heures de repas qui se déroulent en général entre 11h30 et 13h30 et entre 17h30 et 19h30.
- Limitation des contacts des visiteurs au seul bénéficiaire visité
- Le visiteur ne doit pas avoir de symptômes suspects de Covid-19 depuis au moins 3 jours

En cas de non-respect des consignes de sécurité édictées ci-dessus et après rappels des bonnes pratiques la direction peut suspendre la visite afin de préserver la sécurité de l'ensemble des bénéficiaires et des collaborateurs.

Directives relatives aux sorties

Les sorties et weekends sont autorisés en tenant compte de l'immunité du bénéficiaire. Les mesures suivantes seront appliquées :

- L'autorisation de sortie se fait en collaboration étroite entre l'établissement, les proches et la personne concernée, et les modalités sont adaptées en fonction du statut immunitaire.
- Pour une sortie d'une durée supérieure à un week-end, les mesures à appliquer au retour du bénéficiaire doivent être discutées de cas en cas avant la sortie de l'institution.
- Lors de chaque sortie de bénéficiaire non immun, le formulaire de traçabilité des contacts ainsi que le questionnaire au retour du bénéficiaire devront être complétés. Ceux-ci seront conservés par l'établissement durant 30 jours puis seront détruits. Vous trouverez ces documents ci-dessous.
- Le bénéficiaire, la famille ou les proches sont dûment informés des règles sanitaires à respecter à l'extérieur de l'établissement.
- A leur retour, les bénéficiaires n'effectueront pas de confinement. Toutefois, un contrôle des signes cliniques sera effectué. Il appartient à la famille du bénéficiaire de s'assurer du respect des règles sanitaires et de signaler tout symptôme ou suspicion à l'établissement.
- L'établissement s'assurera que le bénéficiaire non immun de retour ne partage ni chambre ni repas avec d'autres bénéficiaires non immuns.
- Pour les bénéficiaires non immuns, un test de dépistage sera proposé au 3^e et au 7^e jour.

La direction compte sur chacun pour que tout se passe au mieux et pour le bien de tous.

En vous remerciant pour la confiance que vous témoignez à la Fondation Saphir et pour votre collaboration, nous vous présentons nos cordiales salutations.

La direction